



AVENIRS

LA LETTRE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE // N° 0 // JANVIER-FÉVRIER 2007

ACTIVITÉS DE JOUR

L'insertion « simple comme un coup de fil »

A Grenoble, accueil express
pour les activités de jour. p. 2

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenariat pour l'environnement

Un chantier d'insertion pour
le développement durable. p. 2

CENTRES ÉDUCATIFS FERMÉS

Le Garde des Sceaux au CEF d'Hendaye

Pascal Clément dresse
un bilan du dispositif. p. 3

SANTÉ

Tabac non grata

L'interdiction de fumer
interroge les pratiques
professionnelles. p. 3

POINTS DE VUE

Documentaire

« La juge et les lascars »

Samuel Luret, coréalisateur -
Hélène Marsault, directrice
adjoite de la PJJ. p. 6

PORTRAIT

Succession de droit

Michel Franza succède à
Jean-Jacques Andrieux à la tête
de l'Unasea. p. 8

SNCF/JUSTICE

La justice des mineurs sur les bons rails



Avec la signature d'un accord national SNCF / Justice, la DPJJ et le transporteur public sont désormais partenaires dans la mise en œuvre du parrainage des mineurs sous main de justice, des mesures de réparation pénale et des activités physiques et sportives.

Suite page 4

ALSACE**Un nouveau service de réparation pénale à Colmar**

En présence de Dominique Simon, DRPJJ Alsace, du procureur de la République, de la mairie et de ses partenaires, l'Association régionale spécialisée d'action sociale, d'éducation et d'animation (ARSEA) a inauguré les locaux de son service de réparation pénale le 9 février. Il devrait accueillir 200 jeunes par an. ♦

AQUITAINE**Renforcement de l'équipe de la DR**

L'arrivée de Véronique Brézard, attachée en charge du secteur associatif, et le retour de Fatou Kiné Mano, responsable du pôle GRH, vont permettre à la DR de dynamiser son projet stratégique régional et son projet de service. ♦

**BOURGOGNE -
FRANCHE-COMTÉ****Un lieu d'écoute investi par la DPJJ**

La mise en œuvre de la circulaire Santé/Justice permet à Annie Robert, infirmière départementale du Doubs, et à deux éducateurs d'apporter une réponse aux jeunes sous la forme d'un entretien d'accueil et d'une évaluation à la maison de l'Adolescent de Besançon (13, rue des Jardins à Besançon. Tél. : 03 81 53 97 67. Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 18 h en continu). ♦

ACTIVITÉS DE JOUR**A Grenoble, l'insertion****« simple comme un coup de fil »**

LA STRUCTURATION du quotidien est un élément clef d'une bonne insertion. C'est la raison pour laquelle l'Unité éducative d'activités de jour (UEAJ) de Grenoble a opté pour un accueil accéléré des jeunes, facilité par un cadre attractif. Le parti pris de la vitesse d'admission est rendu possible par le rattachement direct de l'UEAJ au FAE local et à la méthode mise en place par le chef de service éducatif (CSE) fonctionnel, Elisabeth Pithon. « *Après quelques questions et un retour en équipe, on propose une date au plus vite. Le jeune peut intégrer le centre en l'espace d'une semaine* ». Un contrat d'objectif est passé et définit les conditions de participation des 26 jeunes suivis (pour 30 places disponibles) à l'une



ou plusieurs des activités proposées, jusqu'à 30 heures hebdomadaires : culture et savoirs de base (CSB) ; communication, administration et bureautique (CAB) ; menuiserie (atelier polyvalent) ; atelier de prévention routière et de préparation à l'obtention du permis de conduire ; parrainage des jeunes par des particuliers, actifs ou retraités. La

bonne articulation avec la mission locale, animée par la CSE Odile Maillard, optimise le recours aux contrats d'entrée dans la vie sociale (CIVIS) renforcés, très adaptés aux publics PJJ, aux contrats aidés ou d'apprentissage. Une vraie chance en termes de mobilisation des jeunes quand les retours en scolarité classique restent rares. ♦

DÉVELOPPEMENT DURABLE**Partenariat pour l'environnement**

LE DÉVELOPPEMENT durable n'est pas qu'un concept dans l'air du temps. C'est le sens du partenariat développé par la DPJJ à Nice, où l'Unité éducative d'activités de jour Véran, en partenariat avec l'association Arbre et avec le concours du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Fonds social européen (FSE), a

développé un chantier d'insertion sur les métiers de l'environnement. Orientés par la Mission locale, 12 jeunes viennent apprendre les gestes quotidiens qui concourent au respect de l'environnement. « *Nous avons appris à tailler des oliviers, à entretenir un potager, à nettoyer les outils, et aussi que le compost n'est*

pas une poubelle », témoigne Alex.

Le chantier assure également des modules de remise à niveau scolaire pour ceux qui, comme Yoann, n'ont « *pas de place en lycée* » et recherchent une formation dans un secteur voué à un fort développement économique. ♦

CENTRES ÉDUCATIFS FERMÉS

Le garde des Sceaux au CEF d'Hendaye

A L'OCCASION d'un déplacement au Centre éducatif fermé (CEF) Txingudi d'Hendaye, Pascal Clément a dressé un bilan du dispositif destiné aux mineurs multirécidivistes âgés de 13 à 18 ans qui y sont placés dans le cadre d'un contrôle judiciaire, d'une condamnation avec sursis et mise à l'épreuve, d'une libération conditionnelle ou d'un aménagement de peine.

Accompagné de la ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie, le Garde des Sceaux a salué les synergies entre l'établissement

et les acteurs locaux (Education nationale, collectivités et Missions locales, entreprises voisines) qui épaulent l'équipe éducative au quotidien, se félicitant que les inquiétudes initiales, tant des professionnels de la justice que des élus ou des riverains, soient aujourd'hui levées.

Il existe actuellement 29 établissements et le programme s'achèvera en 2008 avec 17 centres éducatifs fermés supplémentaires, soit une capacité d'accueil de 501 places. Depuis l'ouverture du pre-

mier CEF en 2003, 860 mineurs ont bénéficié de cette alternative à l'incarcération.

Moins de 4% des mineurs ont fugué pour des durées souvent inférieures à 24 heures, sans occasionner de troubles aux riverains. 62% ne récidivent pas dans l'année qui suit la fin du placement.

L'ensemble des jeunes placés progresse dans l'acquisition des savoirs fondamentaux et s'oriente vers une démarche professionnelle ou réintègre un établissement scolaire classique. ♦

DISPARITION

Décès du DRPJJ Outre-Mer

JEAN BAFFRAY nous a quittés le 23 février 2007. Journaliste avant



d'intégrer l'ENA et d'occuper divers postes au sein des ministères

de la Défense et de l'Intérieur, il a servi durant plus de douze ans la DPJJ, en qualité de directeur régional depuis 2001. Plaçant plus haut que tout son sens des responsabilités et du service public, Jean Baffray a assumé jusqu'au bout ses fonctions. ♦

SANTÉ

Tabac non grata

LE 1^{ER} FÉVRIER 2007, le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, est entré en application. Il amène l'institution à s'interroger sur les addictions de ses publics.

Pour Jocelyne Grousset, médecin de santé publique de la DPJJ, cela implique « l'évaluation du tabagisme et des autres addictions - notamment le cannabis - d'un jeune lors de la phase d'accueil pour déduire les modalités de prise en charge et donc l'application du décret, adaptée à chaque situa-



tion ». Tous ne sont en effet pas capables d'arrêter brusquement le tabac, il faudra les accompagner. Le pôle Santé de la DPJJ, épaulé par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie (MILDT), a lancé un cycle de réunions régionales qui s'étalera sur toute l'année 2007, afin de proposer aux équipes éducatives une méthode et des outils d'accompagnement des jeunes qui leur sont confiés. ♦

BRETAGNE - PAYS-DE-LA-LOIRE

Journée d'étude sur la violence institutionnelle

La DR a organisé une journée d'étude sur la prévention et le traitement des violences institutionnelles, le 13 mars à Rennes. En partant de la réalité des adolescents dits " difficiles ", les intervenants ont décrypté la complexité de ces phénomènes en termes d'approche éducative et de soin. ♦

CENTRE - LIMOUSIN - POITOU-CHARENTES

L'insertion ne se décrète pas, elle se construit...

Le 2 février s'est tenu dans les locaux du groupe Andros à Gerson (Corrèze) un bilan du parrainage. L'implication de toute l'entreprise a permis à 5 filleuls d'accéder concrètement au monde de l'entreprise. Un bilan positif puisque tous ont respecté le rythme, les consignes d'hygiène et de sécurité et surtout... les horaires. ♦

HAUTE ET BASSE NORMANDIE

Parrainage : évaluer pour mieux poursuivre

Réunis le 22 janvier à Rouen à l'initiative de la DR, les acteurs du parrainage en Normandie ont tiré les premiers enseignements des actions engagées. Un temps utile de témoignages et d'échanges pour amplifier la dynamique de ces partenariats sur 2007. ♦

ILE-DE-FRANCE**Le placement judiciaire en débat**

La DR IDF a retenu plusieurs axes en vue d'adopter un plan pluriannuel pour l'hébergement :

- ❑ Rééquilibrer le dispositif sur le territoire régional
- ❑ Développer de nouvelles capacités de placement collectif
- ❑ Structurer l'hébergement individualisé
- ❑ Développer une politique de projets innovants (EPE) et les évaluer
- ❑ Généraliser les dispositifs partagés d'accueil d'urgence
- ❑ Poursuivre une politique d'accompagnement des équipes
- ❑ Développer une politique immobilière renforcée pour la région. ♦

LANGUEDOC-ROUSSILLON**Deux nouveaux CEF**

Deux Centres éducatifs fermés mixtes ouvriront leurs portes en juin. Le premier, public, sera situé à Nîmes et accueillera des mineurs de 13 à 16 ans. Le second, associatif, accueillera des jeunes de 16 à 18 ans. ♦

**LORRAINE -
CHAMPAGNE-ARDENNE****Rencontres DR/DD**

En janvier et février, l'équipe de la DR s'est déplacée dans les directions départementales pour présenter sa nouvelle organisation et débattre sur les grands chantiers que sont le projet stratégique régional, le dialogue de gestion et la préparation du décret « structuration juridique des services »... ♦

PARRAINAGE**La SNCF s'engage**

PASCAL CLÉMENT, Garde des Sceaux, ministre de la Justice a signé mercredi 21 février 2007 avec Anne-Marie Idrac, présidente de la SNCF, un accord national de partenariat pour favoriser la mise en œuvre des actions de prévention et de lutte contre la récidive incluant notamment le parrainage. Du coaching (recherche d'emploi, soutien dans l'élaboration du CV) au stage ou à l'embauche, le parrainage, dont la convention marquait le premier anniversaire, s'avère un outil précieux. Concrètement, les parrains issus de la



société civile, avec le soutien d'un référent éducatif de la DPJJ, s'engagent à recevoir régulièrement les jeunes et à leur faire découvrir le monde du travail, puis à ouvrir leur carnet d'adresses pour les guider vers une insertion professionnelle. En fran-

chissant après une année le cap des 500 conventions, les services d'insertion de la DPJJ suscitent désormais l'intérêt de PME et de grands groupes dont

les politiques RH en matière d'accès à l'emploi et de diversité prennent en compte les jeunes les moins qualifiés. Cette tendance présente un intérêt indéniable : des parrains plus harmonieusement répartis sur le territoire national, au plus proche

des publics éligibles. C'est notamment le cas du géant de l'agroalimentaire Andros, au sein duquel le parrainage s'est mis en place dans trois filiales situées à Brive, Rouen et Dreux. Chez Total, le siège parisien et le site dédié à la recherche de Pau sont impliqués. Parmi les bénéficiaires, on trouve 55% de jeunes délinquants ; les autres sont des jeunes majeurs protégés ou des mineurs suivis par la justice au titre de l'assistance éducative. Près d'une convention terminée sur deux offre un débouché en termes d'embauche ou de formation qualifiante. Pour ces jeunes souvent peu aptes à se projeter dans l'avenir et parfois issus d'environnements où le travail est peu valorisé, l'adhésion de la SNCF va offrir de nouveaux débouchés dans les filières techniques et commerciales du groupe ferroviaire. ♦

*Suite de la page 1***Le périmètre de l'accord**

Les directions régionales de la SNCF, de la PJJ et de l'Administration pénitentiaire vont développer partout en France des actions concernant :

- ❑ la mise en œuvre des mesures de réparation pénale pour les

- mineurs ;
- ❑ la mise en œuvre des peines de travail d'intérêt général (TIG) prononcées à l'égard de mineurs et de majeurs ;
- ❑ la préparation à la sortie des personnes détenues, le cas échéant

- dans le cadre d'un aménagement de peine ;
- ❑ le parrainage des mineurs placés sous main de justice ;
- ❑ la collaboration aux actions sportives mises en place par le ministère de la Justice. ♦

PROTECTION DE L'ENFANCE

La prévention renforcée

LA LOI réformant le dispositif de protection de l'enfance, présentée en mai 2006 par le ministre en charge de la Famille, Philippe Bas, a été définitivement adoptée.

Elaboré en lien étroit avec la direction de la Protection judiciaire de la

Jeunesse, le projet de loi a fait l'objet de nombreux échanges avec les collectivités et organismes concernés, à la faveur de journées thématiques organisées par le ministre délégué à la Famille.

En créant des observatoires départementaux de

l'enfance en danger, le texte final comporte un ensemble de mesures destinées à renforcer la prévention, à organiser le signalement et à diversifier les modes de prise en charge des enfants qui seront précisés dans les décrets d'application. ♦

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

L'ordonnance de 45 modifiée

LA LOI relative à la prévention de la délinquance, adoptée le 22 février 2007 par l'Assemblée nationale, modifie l'ordonnance de 1945.

Le texte permet ainsi :

- la présentation immédiate devant les juridictions pour mineurs ;
- la participation obliga-

toire à des activités d'insertion (*voir notre encadré ci-dessous*) ;

- le placement extérieur en Centre éducatif fermé (CEF) au titre de l'aménagement d'une peine de moins d'un an ferme ;
- le contrôle judiciaire avec placement en CEF pour les moins de 16 ans n'ayant bénéficié d'aucune mesure préalable et

encourant une peine d'au moins 7 ans d'emprisonnement ;

- la possibilité d'écarter l'excuse de minorité pour les 16-18 ans en cas d'atteinte grave aux personnes en récidive ;
- la limitation du nombre d'admonestations ;
- la composition pénale pour les mineurs de plus de 13 ans. ♦

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La mesure d'activité de jour

IL S'AGIT d'une mesure éducative structurée, reposant essentiellement sur l'insertion professionnelle sous la forme d'un accueil à la journée.

Prévue à l'article 16ter nouveau de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, elle s'adresse principalement aux adolescents déscolarisés ou en rupture de formation qui ne bénéficient momentanément plus des dispositifs d'insertion et de formation de droit commun.

Elle peut être prononcée à titre principal, comme obligation d'un contrôle judiciaire, d'un ajournement, d'une peine d'emprisonnement assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve ou aména-



Cours de français au CAEI de Montpellier

gée dans son exécution. Son application est également prévue dans le cadre de la composition pénale.

La création de cette mesure permet d'organiser des activités de jour soutenues et obligatoires, en alternative ou en complément d'un placement. ♦

MIDI-PYRÉNÉES

Débats autour du PSR

La concertation autour du projet stratégique régional de la DR Toulouse se construit autour de 2 axes : le placement judiciaire et l'interdépartementalité. ♦

NORD - PAS-DE-CALAIS

Colloque

« Parrainage »

Le 20 mars se tenait dans le Douaisis un colloque sur les dispositifs de parrainage proposés aux mineurs de la PJJ dans la région Nord - Pas-de-Calais.

Cette journée se voulait inaugurale d'un nouveau programme d'activités opérationnelles.

Une session de formation des futurs parrains à la création de mini-entreprises devrait être lancée. ♦

OUTRE-MER

Un nouveau DD pour la Réunion

Raymond Marco été nommé directeur départemental de la PJJ à la Réunion le 15



janvier 2007, après avoir été directeur des prisons de l'île. Entré à la direction de l'Administration pénitentiaire en 1977 en qualité de surveillant, puis promu directeur, il a exercé successivement ses fonctions à Châteauroux, Avignon, Riom, Toulouse et Lannemezan... sans jamais perdre son accent palois ! ♦

PICARDIE**Voyage
au bout de la nuit**

Les pratiques sportives « extrêmes » nécessitent de la part des jeunes l'assimilation et le respect de consignes précises. C'était le fondement éducatif de la marche de nuit organisée par le CPI de Laon le 06/02, à laquelle ont participé une quarantaine de jeunes de la région. Ils se sont élancés par petits groupes vers 21h30, encadrés par la Brigade de prévention de la délinquance juvénile. Et il a fallu du courage aux randonneurs pour affronter le froid, la boue et les 25 km en pleine nuit ! ♦

**PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR - CORSE****Un nouveau DR**

Bernard Lecogne, ancien directeur régional de la PJJ Nord-Pas-de-Calais, succède à Marseille à Bernard Gerbet, qui a fait valoir ses droits à la retraite. ♦

RHÔNE-ALPES - AUVERGNE**L'accès au droit
des jeunes en Savoie**

Le Comité d'accès aux droits de la Savoie met en place des Points d'accès au droit (PAD) pour les jeunes de 13 à 25 ans.

Ce département compte déjà 3 MJD et une antenne à Moûtiers où la DPJJ intervient depuis leur création. Les PAD accueilleront les jeunes lors de permanences assurées par les éducateurs du CAE, les avocats des barreaux de Chambéry et d'Albertville et l'UDAF. Infos sur cdad-savoie.justice.fr ♦

A propos du documentaire « La juge et les lascars », diffusé sur Canal + et consacré aux parcours de trois jeunes multirécidivistes au Tribunal pour enfants de Melun (77)

Samuel Luret, coréalisateur de « La juge et les lascars »

DANS ce film, nous avons voulu comprendre, au-delà des préjugés, qui étaient ces délinquants multirécidivistes.

Nombre d'entre eux ont des parcours personnels et familiaux chaotiques : parents maltraitants, disqualifiés, défailants ou plus simplement dépassés par la précarité, et bien souvent des troubles plus ou moins graves du comportement.

De la même façon, nous avons voulu comprendre comment la justice était en mesure de répondre à ces situations. Là encore,



il s'agissait de dépasser les idées toutes faites : laxisme ou angélisme d'un côté ; répression de l'autre.

Qui sont les juges ? Quel est l'esprit de l'ordonnance de 45 ? De quel

arsenal juridique disposent les magistrats ? A quelles difficultés sont-ils confrontés ?

Telles étaient les questions à l'origine du projet. Cette plongée d'un an au Tribunal pour enfants de Melun n'a pas la prétention de tout restituer en 90 minutes.

Mais de l'avis de ceux qui ont été filmés, nous avons été fidèles à ce qu'ils sont et à leurs pratiques. Les juges sanctionnent, condamnent, incarcèrent, mais placent l'éducatif au cœur de leurs décisions. ♦

Hélène Marsault, directrice adjointe de la PJJ

CE reportage illustre la complexité de nos publics : intelligence et sensibilité mais aussi fragilité et dépendance ; contextes familiaux très faibles, parfois nocifs ; jeunes autant en danger que délinquants ; attente éperdue, parfois provocante de cadrage, voire de résistance, de cohérence et d'impulsion de la part de la justice à laquelle ils sont confiés.

Il interroge sur les réponses apportées, l'« outillage » institutionnel, malgré l'implication des magistrats et des éducateurs, face à cette

attente. Les jeunes ont souvent le dessus ou éluent. Dans les mesures prises, beaucoup de répétitions et de ruptures. On ne voit pas non plus les articulations entre monde judiciaire et action sociale et sanitaire auprès de ces jeunes, de leurs familles, de leur quartier. On évite sans doute - et cela importe - le « pire » mais le « mieux » paraît loin.

En tout cas, ce documentaire mérite de servir d'appui aux formations du Centre national de formation et d'études de la PJJ (CNFEPJJ) et de



l'Ecole nationale de la magistrature (ENM), aux échanges entre professionnels comme avec les élus intéressés.

Toutefois, il faudrait sans doute à l'avenir mieux occulter les visages et les voix. ♦

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (MOBILITÉ)

Corps	Date
Conseillers techniques de service social (DAGE)	Jeudi 26 avril 2007
Assistants de service social (DAGE)	Mercredi 6, jeudi 7 et vendredi 8 juin 2007
Infirmiers	Jeudi 26 avril 2007
Directeurs (postes spécifiques)	Vendredi 27 avril 2007
Directeurs (postes classiques)	Vendredi 25 mai 2007
Educateurs - Chefs de service éducatif (postes spécifiques)	Vendredi 4 mai 2007
Educateurs - Chefs de service éducatif (postes classiques)	Jeudi 7 juin 2007
Psychologues	Vendredi 11 mai 2007
Professeurs techniques	Mercredi 16 mai 2007
Secrétaires administratifs	Mercredi 23 mai 2007
Adjoints administratifs	Jeudi 31 mai 2007
Agents techniques d'éducation	Vendredi 1 ^{er} juin 2007
Adjoints techniques	Vendredi 15 juin 2007
Directeurs (titularisation)	Jeudi 28 juin 2007
Educateurs (titularisation)	Vendredi 29 juin 2007

BIBLIO

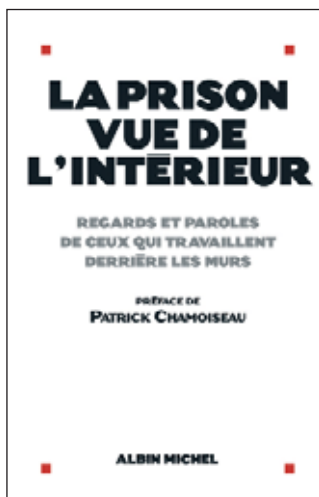
Un autre regard sur la détention

OUVRAGE collectif, « La prison vue de l'intérieur » est le fruit des témoignages de 150 intervenants du monde carcéral, personnels de l'Administration pénitentiaire, médecins, infirmiers, aumôniers ou intervenants extérieurs.

Les regards croisés s'égrènent tout au long de ces pages au travers des différents aspects de la vie quotidienne : la santé, le travail, la culture, l'intimité.

A l'heure où la DPJJ va s'investir dans les sept nouveaux établissements pour mineurs (EPM) dont les trois premiers ouvriront dès juin 2007, on sera particulièrement attentif au témoignage de Wilfrid Cordier.

Garde forestier avant de devenir surveillant pénitentiaire, il a servi au cours des dix dernières années



Voir la prison autrement : « La prison vue de l'intérieur, Regards et paroles de ceux qui travaillent derrière les murs » Ed. Albin Michel - 19 €

dans un « quartier pour mineurs ».

Il témoigne dans cet ouvrage de sa satisfaction d'avoir concouru à la réalisation de projets avec les jeunes axés sur le sport ou les travaux manuels. ♦

AGENDA

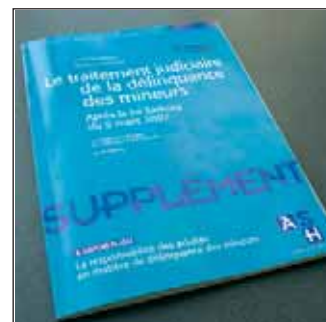
Date	Événement
26 mars	Lancement du nouveau site www.justice.gouv.fr
18 avril	Réunion des directeurs régionaux de la PJJ à l'AC
23-24 avril	Journées de la gestion à Bordeaux
30 avril	Clôture des candidatures du concours d'art postal organisé par le pôle Culture du CAEi de Versailles
12-14 mai	8 ^{es} Parcours du Goût à Chalon-sur-Saône
15-19 mai	Challenge Michelet à Rouen

DROIT

L'ordonnance de 45 au goût du jour

MESURES et sanctions éducatives, peines, circuits procéduraux...

Les Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH) publie un supplément complet après l'adoption de la loi « Prévention de la délinquance » qui a réformé une nouvelle fois l'ordonnance du 2 février 1945. ♦



« Le traitement judiciaire de la délinquance des mineurs » - ASH - 14 €

JEAN-JACQUES ANDRIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL SORTANT DE L'UNASEA
MICHEL FRANZA, DIRECTEUR GÉNÉRAL ENTRANT DE L'UNASEA

Succession de droit

PEUT-ON parler réellement de succession à la tête de l'Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (UNASEA), la plus importante fédération associative opératrice de PJJ ?

Pour cela, faudrait-il encore que le passage de témoin entre Jean-Jacques Andrieux, qui fait valoir ses droits à la retraite à compter de mai, et son successeur Michel Franza marque une rupture. Or il n'en est rien. L'UNASEA res-

moderne de justice des mineurs » et « se battre pour qu'elle soit prise en compte ». Il faudra pour cela « retrouver les principes d'une réponse ferme mais juste et adaptée à des jeunes qui sont, quelle que soit la transgression, notre avenir ».

Entre autres propositions, « maintenir la double compétence civile et pénale du juge pour enfants, déjudiciariser la primodélinquance, augmenter le budget de la justice de 50% sur cinq ans ».

Leur manière d'argumenter trahit une immense complicité. Bien que très différents, les deux hommes se connaissent en effet très bien - ils travaillent ensemble depuis près de 15 ans - et partagent certaines expériences professionnelles. Le premier fut communicant dans un grand groupe ; le second fut journaliste dans la presse quotidienne nationale, et ils sont soudés par quelques aventures mémorables. Comme celle qui, entre 1994 et 1996, sous le choc des événements au

«
L'Unasea restera très engagée.
»

tera très engagée dans la poursuite du programme des Centres éducatifs fermés, « *alternative crédible à l'incarcération* ». De la même manière, les deux hommes souhaitent des réformes plus importantes. « *L'ordonnance de 45 a vécu. Parce qu'elle a été tellement retouchée qu'elle est devenue trop touffue, même pour les magistrats* ». C'est la raison pour laquelle l'un et l'autre partagent la conviction que les associations devront « *prendre l'initiative et écrire leur version d'une loi*



Jean-Jacques Andrieux (au premier plan) et Michel Franza (à l'arrière)

Rwanda, les pousse à monter un centre médico-psychologique pour les enfants en errance à la frontière zaïroise. L'un et l'autre préfèrent ne pas s'attarder trop longtemps sur leurs « vieux

souvenirs ». Et à la question de savoir s'il ne va pas se sentir un peu seul sans son mentor, la réponse de Michel Franza est printanière. « *La croissance à l'ombre favorise les belles floraisons* ». ♦



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Avenirs / DPJJ / Ministère de la Justice - 13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01 - Tél. : 01.44.77.74.43

Directeur de la publication : Michel Duvette • Rédacteur en chef : Jean-François Launay

Rédaction : Guillaume Merzi, Manuel Feig, Yves Vandenberghe, Frédérique Mathieu, Gilles Belair, Dominique Périgois, Nicolas Guillo, Vincent Coulon, Jean-Daniel Weber, Eliane Catusse, Magali Tchatat, Philippe Gourichon, Denis Colinet, Jean-Michel Legarju

Photos : Caroline Montagné, Chrystèle Lacène, Jean-François Launay

Réalisation graphique : Alain Jaspert • Impression - routage : Qualipromo

Dépôt légal et ISSN en cours